



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-03-2026 /

Dossier complet le : 22-05-2026 /

N° d'enregistrement : 015233/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une eco-base de loisirs sur le site du grand Saule

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE COULANGES LES NEVERS

Raison sociale

COMMUNE

N° SIRET

21580088900010

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

JOUHANNEAU

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Amenagement d'une eco-base de Loisirs comprenant : - des espaces a vocation ecologiques et de gestion des eaux pluviales : zone humide et pelouses seches protegees, noue - des espaces paysagers pour la decouverte de la nature et la promenade : chemins, raccords aux parcours et aménagements de la Pique et de l'etang des Saules - des espaces ludiques et sportifs : aires de jeux thematisees, skatepark, terrain de sport, city stade, terrain de basket, theatre de verdure, accroche au parvis du gymnase - des espaces de stationnement (344 places amenees dont des secteurs permettant d'accueillir du stationnement exceptionnel mais non amene = prairies). cf. document "Annexe12_Reperage_stationnements"

4.2 Objectifs du projet

La Ville de Coulanges-les-Nevers a ete retenue, fin 2019, au dispositif local « Revitalisation Centre-Bourg » porte par le Pole d'Equilibre Territorial et Rural Val de Loire Nivernais et la Region Bourgogne-Franche-Comte, ce qui a permis d'engager, des 2020, le projet urbain global et durable denomme « Coulanges 2030, une ville pour tous ». L'objectif principal de ce projet est de developper une veritable centralite sur une commune devenue, au fil des ans, la dixieme plus importante du departement de la Nièvre. Le premier jalon du projet Grand Saule a ete pose par le projet en cours de la nouvelle centralite verte : la place. L'enjeu des autres sequences est tout aussi important et convoque une strategie a plus long terme, et encore plus structurante d'un point de vue territorial. Il s'agit de conforter une lecture paysagere : celle de la vallee de la Pique, son lit, ses paysages, a la fois pour replacer le projet de centralite dans une armature paysagere coherente et forte, mais aussi integrer des espaces d'usages tres importants pour Coulanges-les-Nevers : la zone de loisirs, des espaces ouverts, paysagers, des lieux de vie qui s'adressent a des publics aux ages divers, mais qui viennent trouver place dans un paysage unitaire a mettre en place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra : - une protection et mise en defens des espaces et elements les plus sensibles et interessants pour la biodiversite : le maintien et la mise en gestion de prairies rustiques et florales, la mise en defens de pelouses seches, la preservation de la trame arboree principale et la plantation d'arbres et de haies complementaires (cf. page 35 du dossier APD). - des terrassements en vue de creer les differents espaces dedies a l'accueil des equipements - la realisation des aménagements decrits ci-avant - la realisation de travaux en vue d'ameliorer la gestion des eaux pluviales - la plantation et la vegetalisation du site - la mise en place d'un éclairage (differentie suivant les secteurs et les besoins) - la mise en place de mobilier urbain Le site comprend deja un gymnase, un stade de football et des cheminements legers conserves.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Vocation et frequentation : Espace sportif et de loisir destine a accueillir quotidiennement un public diversifie pour le jeux, la promenade et l'observation de la nature, les activites sportives de plein air ou au sein du Gymnase. Avec la proximite de l'ecole des Saules, il s'agit egalement d'un espace a vocation pedagogique. Les espaces sur lesquels il est attendu la plus forte frequentation sont situes a l'ouest du site, sur les equipements jeux et sportifs, ce sont les espaces les moins sensibles. Circulation : Certains espaces demeureront en defens : il s'agit des zones de pelouses seches a proximite de l'aire de stationnement. Des circulations douces sont organisees sur le site pour canaliser la frequentation. Le site ne sera pas accessible aux vehicules motorises (hors gestion, entretien et PM). Les vehicules stationneront principalement a l'Ouest du site sur une aire de stationnement situee au nord de l'ecole des Saules et le long de l'allée Pierre de Coubertin. L'implantation de cet espace de stationnement suit les courbes de niveaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager / Dossier Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Assiette du projet : 6,2 hectares (cf. Annexe 14) Surface imperméabilisée existante : 6300 m ² Surface imperméabilisée projet : 11 534 m ² Surface végétalisée existante : 55 601 m ² Surface végétalisée projet : 50 458 m ² dont 2240 m ² desimpermeabilisées	(6.2, Ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU (dernière procédure approuvée le 11/07/2023) Zones UBe (équipements sport, loisirs ou culturels seulement) et NI (équipements sportifs et de loisirs)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le perimetre d'etude est concerne par un milieu humide de l'inventaire des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comte : le milieu humide n°MH_NI_1066. Cette zone, classée en « Prairies naturelles et de landes humides », possède une superficie totale de 3,2812 ha et entoure l'étang situé au nord-ouest du site. Le perimetre de projet ne concerne et n'impacte
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de la Loire Val de Nevers (ne concerne pas directement le site)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	17 janvier 2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Des prélèvements d'eau seront nécessaires pour l'arrosage des espaces verts et plantations créés notamment les premières années. Le lieu de prélèvement n'est pas défini à ce stade du projet. Une alimentation en eau potable est prévue en certains points du site. Réseau communal dépendant du captage de Saint-Eloi
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'objectif sera de viser un équilibre des remblais et déblais
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est maîtrisé et équilibré en matériaux, les délais étant réutilisés sur site. Aucun impact notable lié à l'apport de matériaux extérieurs n'est attendu.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Oui matériaux nécessaires pour les revêtements de sol différents selon les espaces et vocation des espaces (sable, calcaires, enrobés, ...)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet prévoit une fréquentation de proximité à la journée. Il générera une consommation d'eau potable modérée. Le captage de Saint-Eloi dispose d'une marge capacitaire et de possibilités d'interconnexions (cf. schéma départemental d'AEP de la Nièvre) En matière d'assainissement, les besoins seront également limités.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Toutes les dispositions ont été prises dans le cadre de la conception du projet pour éviter et préserver les secteurs les plus sensibles. Sur les secteurs non aménagés, une gestion sera mise en place pour favoriser la biodiversité. Le choix des espèces plantées a été fait en cohérence avec les espèces locales présentes sur le site. Une gestion des espèces envahissantes est à prévoir.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La consommation d'espace sera liée à l'implantation des équipements sur la zone UBe soit environ 6 hectares cumules.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation de la Rivière La Pique (AZI de la Nièvre) toutefois seuls les bords de la rivière Pique sont concernés par un risque rare et exceptionnels. Les secteurs concernés par un risque d'inondation ne seront pas aménagés dans le cadre de l'opération, les zones humides préservées (hors périmètre) participeront également à la prévention du risque. Le périmètre de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Frequentation quotidienne + pointe les WE (frequentation de proximite). Stationnement prevu en limite du site et acces uniquement aux mobilites douces sauf vehicules technique et PMR Acces Principal par l'avenue Jean-Jaures qui dispose d'un gabarit suffisant
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Frequentation pour des activites et evenements sportifs, loisirs et culturels.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Bruit faible a modere : site situe en limite de zone urbaine expose au bruit de fond du trafic routier (pas d'infrastructure classée a proximite). Tres faible trafic sur ligne de train
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier uniquement
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage public prevu sur les secteurs equipes. Les espaces naturels le long de la Pique seront non eclaires. La commune pratique l'extinction de l'eclairage nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage public a proximite du fait de la presence de zones urbaines et equipements existants (stade et Gymnase)
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des sanitaires ne sont pas prévues a ce stade. Des toilettes seches pourront eventuellement etre prevues.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets domestiques associes a la frequentation qui seront collectes dans des poubelles publiques.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site permettra la requalification paysagere d'une partie du site et sa mise en valeur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Site deja dedie aux activites de loisirs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Amenagement de la place Bien-aime a proximite en lieu et place d'un ancien terrain de foot deja artificialise (incidences limitees car les deux sites ne sont pas directement limitrophes)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Gestion des eaux pluviales à prévoir pour résoudre des dysfonctionnements existants (gymnase) et recueillir celles issues du projet : nous envisageons.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Scénario alternatif : le site se situe au cœur de la ville de Nevers dans une zone d'interface entre plusieurs secteurs urbains, à proximité d'une école et des quartiers d'habitat. Il a vocation à constituer un espace de couture en cœur de ville pour contribuer à la dynamique communale et offrir aux habitants un espace de loisirs, sport et détente de proximité. Il accueille déjà des équipements sportifs et d'enseignement. Il est prévu de longue date comme un espace à vocation de loisir, culture et sport. Il n'y a pas d'autres alternatives au regard des objectifs du projet.

- Mesures d'évitement : évitement des secteurs sensibles, toute la partie à l'Est du site est peu aménagée, préservation du patrimoine arbore et des haies, préservation d'un secteur de pelouse sèche, préservation de la continuité écologique liées à la rivière la Pique et liaisons avec les espaces agricoles et naturels périphériques
- Mesure de réduction : aménagement de vastes prairies rustiques ou fleuries, plantation de haies (350 ml de haies créées) et d'arbres pour conforter la trame existante sur la base d'essences locales, mise en place d'une gestion extensive sur les espaces non aménagés, mise en place de zones de défens sur les secteurs les plus sensibles, ces secteurs seront non fréquentés, limitation au maximum des revêtements perméables, mise en place d'une gestion des eaux pluviales sous forme de noues végétalisées, limitation de la pollution lumineuse, raccordement en tant que besoin au réseau d'assainissement collectif pour limiter toute forme de pollution, réduction de la fréquentation motorisée sur le site par rapport à la situation actuelle, amélioration du stationnement et de la sécurité en périphérie de l'école.
- Mesures d'accompagnement : création de nouveaux milieux, renforcement de la canopée, valorisation des espaces naturels par la découverte

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. L'équipe de maîtrise d'œuvre comprend des spécialistes en écologie et environnement. Les enjeux environnementaux et la présence d'espèces et d'habitats sensibles sont pris en compte chemin faisant dans le projet d'aménagement dans une logique d'évitement. Un BE spécialisé en hydraulique et gestion des eaux pluviales est également associé pour traiter de ces questions le plus en amont possible, dès la conception. Enfin la ville porte l'ambition d'un aménagement qualitatif, bien intégré dans l'environnement paysager du site.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom JOUHANNEAU

Prénom Julien

Qualité du signataire Maire

À COULANGES-LES-NEVERS

Fait le 16-03-2026 / /



Signature du (des) demandeur(s)